



Conflits liés au RGPD : pensez à la médiation !

Fiche pratique publié le 14/12/2020, vu 1213 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Depuis le 25 mai 2018, les entreprises doivent respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Depuis le 25 mai 2018, de nombreux différends d'origine contractuelle liés à une mauvaise compréhension ou application des obligations liées au RGPD sont apparus entre les entreprises et leurs sous-traitants.

Des différends qui se sont accrus depuis la crise sanitaire.

Pour réduire ces tensions, la Cnil (autorité chargée de contrôler le respect du RGPD) a décidé de signer un contrat de partenariat de 3 ans avec le Médiateur des entreprises.

Pour rappel, le Médiateur des entreprises propose une aide gratuite, confidentielle et neutre, aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles ou relationnelles avec un client ou un fournisseur.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

Pour plus d'infos : [Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?](#)

Voir aussi notre guide : [Créer et gérer un site de e-commerce 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment ouvrir un site de e-commerce en 9 étapes ?](#)
- [E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?](#)

- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le e-commerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment rédiger des CGV ?
- Quelles mentions obligatoires pour un site internet (e-commerce) ?
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?
- Se faire payer par chèque : précautions à prendre